

Rapport du Jury de l'Académie de Clermont-Ferrand CRPE 2015

Oral 2 : Entretien à partir d'un dossier

Première partie : sujet relatif à une APSA

1. Réponses du candidat et entretien avec le jury

Le temps d'entretien permet à la fois de réinterroger le candidat sur son exposé proprement dit et d'approfondir le questionnement à partir de la thématique du sujet. Les candidats doivent ici montrer au jury leur aptitude à concevoir des mises en œuvre pratiques de l'enseignement de l'EPS, leur aptitude à faire des choix, à analyser, et éventuellement à critiquer les propositions faites dans le sujet proposé.

Le temps d'entretien, destiné à approfondir ces questions, doit aussi permettre aux candidats de présenter ce qu'ils savent des manières de conduire cet enseignement et d'être au clair avec le lexique utilisé (séance, séquence, module, situation d'apprentissage, programmation, progressions, enjeux et programmes, cadre réglementaire, sécurité...).

L'EPS comme les autres champs disciplinaires a l'ambition de faire réussir tous les élèves. Il convient donc de faire des propositions didactique et pédagogique qui n'excluent personne. Le recours systématique à un groupe d'observation doit être interrogé tant sur le temps d'activité des élèves que sur la pertinence d'un tel dispositif. Il est également important de garder à l'esprit que les activités conduites dans ce cadre peuvent s'articuler avec d'autres domaines.

Les candidats apparaissent dans l'ensemble bien préparés sur le déroulement théorique d'un module d'apprentissage.

Sont en réussite, ceux qui ont le plus approfondi leur préparation et mis en lien cette réflexion théorique et la réponse à la question du sujet.

L'investissement de l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS, l'anticipation des modalités d'évaluation, le rôle et la place de l'enseignant lors des séances sont autant d'éléments qui méritent une attention.

L'évaluation de la prestation du candidat porte sur sa capacité à répondre précisément à la question posée par le sujet, à mettre en relation sa réponse avec les programmes d'EPS. Une bonne connaissance de ce qu'il y a à apprendre dans l'APSA et du développement de l'enfant est appréciée par le jury. Les connaissances de certains candidats se sont révélées trop limitées dans ces domaines, pourtant essentiels dans une perspective de professionnalisation.

En ce sens, les candidats ont à s'interroger sur les enjeux de la discipline, à intégrer et mettre en relation les enjeux disciplinaires de l'EPS (santé, sécurité, valeurs, culture, social...) avec son enseignement y compris en maternelle (motricité).

2. Conseils donnés aux candidats

Il est important que le candidat présente de manière claire et compréhensible par le jury des situations d'apprentissage réalistes (organisation et choix des contenus d'enseignement en lien avec les hypothèses d'obstacles, organisation des groupes, présentation des tâches aux élèves, structuration des tâches, structuration des cycles d'activités, mise en activité et en apprentissages de tous les élèves, présentation des consignes données aux élèves, exemples de traces écrites, différenciation, explicitation des critères de réussite...) répondant précisément au questionnement du sujet.

Lors de l'entretien, les questions posées sont autant d'éléments qui permettent d'approfondir les réponses ou d'aiguiller sur des aspects qui n'ont pas été perçus par le candidat. Les bons candidats n'hésitent pas à s'en emparer, pour rectifier et améliorer leurs propositions de situations d'apprentissage montrant ainsi leur capacité à entrer dans un dialogue pédagogique.

Cet oral doit également permettre aux candidats de faire preuve de qualités de communication. Autant certains ont montré une aisance dans leur relation avec les membres de la commission (regard et pauses ponctuant le discours, mise en perspective des propos de l'exposé avec l'entretien, humour à bon escient témoignant d'une maîtrise des connaissances et du registre de relation, usage des notes comme aide au discours plutôt que refuge..), autant certains n'ont pu éviter les hésitations, voire des propos tenus dans un registre de langue inapproprié dans le cadre d'un concours. Parfois, les candidats ont fait preuve d'une timidité excessive ou à l'inverse ont manifesté des signes certains d'agacement quant aux questions des membres des commissions qui ne visaient qu'à faire justifier, préciser, expliquer les propos tenus lors des exposés.

Ces compétences de communication dont un enseignant doit faire preuve ont fait défaut souvent chez les candidats qui, ne maîtrisant pas le sujet proposé, n'ont pu distancier leurs propositions et se sont trouvés en difficulté. Le recours à une schématisation sur le tableau mis à disposition peut également permettre une meilleure explicitation de la pensée.

Deuxième partie : dossier de 5 pages portant sur une mise en situation

1. Exposé du candidat:

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en termes de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts (environ dix minutes).

Les meilleurs candidats parviennent à recontextualiser le sujet à travers les préoccupations éducatives actuelles et à problématiser leur exposé.

Il est à noter que lorsqu'une question évoque une situation concrète, celle-ci est souvent traitée de manière trop rapide ou trop superficielle par de nombreux candidats. Ce type de situation, inscrite dans la réalité de l'école, devrait être l'occasion de faire preuve de pragmatisme et de mettre en avant des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses appropriées en se projetant comme un futur professionnel acteur du système éducatif.

2. Entretien avec le jury

La durée suffisamment longue de cet entretien (trente minutes) doit conduire le candidat à entrer dans le développement de réponses argumentées s'appuyant sur les questions et relances des membres de la commission.

Il est attendu que le candidat dépasse la simple reformulation du contenu du dossier et témoigne d'une réflexion qui prenne en compte différents arguments en vue de sa future pratique professionnelle.

3. Conseils donnés aux candidats

Un exposé structuré, qui ne reprend pas terme à terme la chronologie du questionnement tout en répondant aux attentes et l'énoncé clair d'une problématique, sont valorisés.

Il est important de rester ouvert au questionnement du jury et d'être à l'écoute des questions.

Il est essentiel de montrer aux membres de la commission que l'on s'interroge sur les pratiques pédagogiques et que l'on est prêt à intégrer les apports de la recherche pédagogique dans le cadre d'une future professionnalité.

Il est attendu que le candidat ne reste pas sur la simple reformulation des textes mais intègre dans ses réponses des éléments de réflexion personnelle et s'appuie éventuellement sur les pratiques de classes observées lors des stages ou des apports de conférence ou de lectures.

Le candidat doit être prêt à définir précisément, à la demande des membres de la commission, les notions et concepts utilisés lors de l'exposé dans un souci de clarification et de précision de sa pensée.

4. Conseils d'ordre général pour l'ensemble de l'épreuve:

Dans la perspective du recrutement de futurs Professeurs des Ecoles, cet oral constitue une des épreuves importantes. Elle suppose une mobilisation et une concentration qui doit rester constante sur la durée. Les membres des commissions cherchent à valoriser les connaissances, les compétences et la capacité d'analyse des candidats. Leur objectif n'est pas de les piéger mais bien plutôt de faire émerger chez chacun d'entre eux ce qui pourrait constituer un fondement prometteur dans la

perspective d'une future carrière d'enseignant. C'est dans ce cadre bienveillant que l'institution est justement exigeante. Ainsi, sans prétendre être exhaustif, un certain nombre d'éléments méritent une attention particulière de la part des candidats :

- des connaissances actualisées sur le système éducatif et son questionnement ;
- une mise en réseau de ces mêmes connaissances ;
- des propositions de mise en œuvre concrètes et faisant appel à un certain réalisme;
- une capacité à analyser et à se distancier;
- une capacité à tisser des liens entre les problématiques et à faire référence à des ouvertures possibles (problèmes de société, aspect international, histoire du système éducatif).
- une capacité à entrer dans l'échange avec les membres de la commission et à le faire vivre ;
- une capacité à s'exprimer oralement dans un registre de langue approprié à la situation ;
- une capacité à entrer dans l'échange avec les membres de la commission et à le faire vivre
- une aptitude à transmettre les valeurs et les principes de la République et à s'approprier la dimension civique de leur enseignement.

Sur ce dernier point, comme sur ceux qui précèdent, les échanges entre le candidat et les membres des commissions ne sont pas formatés. Toutefois, afin de préciser les attentes dans ce champ, nous proposons quelques exemples de questions qui ont nourri la réflexion lors de cette dernière session :

- *Ce qui fonde notre école : quelles valeurs ? Pourquoi ?*
- *La transmission des valeurs : comment la mettre en œuvre au sein des classes ? Transmettre ou faire vivre ?*
- *Quelle posture de l'enseignant dans ce domaine ? en conduisant vers l'idée de l'exemplarité.*
- *Quelles sont les postures professionnelles qu'un enseignant doit développer pour porter les valeurs de la république ?*
- *Quelles réponses apporter à des familles qui veulent avoir un regard sur les livres lus en classe ?*
- *Quelles réponses apporter à des familles qui veulent avoir un regard sur les livres présents dans la BCD de l'école ?*
- *Comment gérer une situation dans laquelle des garçons de classe de cycle 3 ne veulent pas s'asseoir à côté de filles ?*
- *Comment gérer une situation dans laquelle des filles de classe de cycle 3 ne veulent pas pratiquer l'expression corporelle avec des garçons ?*
- *Connaissez-vous la charte de la laïcité à l'école ? Pouvez-vous faire référence à quelques articles ?*
- *« Etre citoyen à l'école », qu'est-ce que cela veut dire ?*
- *Quel est l'intérêt d'un règlement de classe et d'école ?*
- *Place de l'enseignement moral et civique ?*
- *Comment travailler la laïcité, la citoyenneté à travers la littérature ? les autres disciplines ?*

Les membres des commissions apprécient les candidats qui font preuve non seulement de connaissances essentielles quant à l'histoire de l'éducation mais

également ceux qui sont en capacité d'apprécier les enjeux présents dans la perspective de la formation de futurs citoyens, respectueux des valeurs et des principes de la République. Cette attitude réfléchie, distanciée, suppose une curiosité, un questionnement, des lectures en amont de l'épreuve orale où l'enjeu n'est pas de réciter des propos convenus mais bien plutôt de montrer une capacité à faire vivre au quotidien les valeurs fondatrices.